

## Note explicative du projet de réforme des statuts

La modification des statuts d'AgroParisTech Alumni s'inscrit dans une logique d'adaptation aux évolutions de l'association, avec la volonté de rendre la gouvernance de l'association plus efficace, transparente et réactive.

Les principales évolutions proposées dans cette nouvelle rédaction des statuts sont les suivantes :

- La désignation des membres de notre communauté par le terme générique **AgroParis**
- La création d'un statut de **membre titulaire sans voix délibérative**, conférée à tout étudiant ayant acquitté sa cotisation et non encore diplômé.
- Des **instances de gouvernance resserrées** pour simplifier, responsabiliser et optimiser le fonctionnement :
  - Un Conseil composé de seize membres élus par l'Assemblée Générale, de trois personnes qualifiées avec voix consultative auxquelles pourront d'adjoindre deux administrateurs cooptés par le Conseil d'Administration
  - Un Bureau composé au minimum trois membres : un président, un trésorier et un secrétaire
- La possibilité accordée au Conseil d'autoriser le **Président ou le Trésorier à signer tout acte juridique** destiné à accroître le **patrimoine de l'association**
- L'utilisation des **technologies NTIC** pour mieux faire vivre les réunions du Conseil et cela en accord avec les règles juridiques reconnues par la jurisprudence
- La **création de groupes de travail consultatifs** pour ajouter à l'efficacité et la flexibilité, des compétences confirmées.

Bernard Courtois, Marie-Christine Huau et Camille Laborie, membres du groupe de travail, se tiennent prêts à répondre aux questions ou précisions que vous souhaiteriez obtenir : [contact@aptalumni.org](mailto:contact@aptalumni.org).